



Téléfax: (41-22) 917 90 29
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22)
Internet: www.ohchr.org
E-mail: nprouvez@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: NP

Le 28 septembre 2010

Excellence,

En tant que Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du troisième rapport périodique de Madagascar par le Comité lors de sa 89^{ème} session en mars 2007. À la fin de cette session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission permanente. À ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 28 des observations finales, le Comité a sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 7, 24 et 25 des observations finales).

Le rapport de suivi de Madagascar a été reçu le 3 mars 2009. Durant sa 95^{ème} session, tenue en mars 2009 à New York, le Comité a décidé que les informations fournies n'étaient pas suffisantes. Le 29 mai, le 3 septembre et le 11 décembre 2009, j'ai écrit à votre Mission permanente pour demander des informations complémentaires, en particulier à propos des mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations suivantes:

- (a) les progrès réalisés en matière de nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme et l'allocation de ressources adéquates lui permettant de remplir effectivement, pleinement, et de manière régulière, sa mission (paragraphe 7);
- (b) les mesures prises par l'État partie afin de s'assurer de la mise en œuvre des lois mentionnées dans le rapport, l'allocation de ressources suffisantes au bon fonctionnement du pouvoir judiciaire, et l'intention de l'État partie de libérer ou non les détenu(e)s dont les dossiers sont manquants (paragraphe 24); et,
- (c) les mesures prises en pratique par l'État partie pour assurer le jugement des affaires dans des délais raisonnables et si les cas du prisonnier ayant déposé un appel depuis 1978 a été jugés à l'heure actuelle (paragraphe 25).

Lors de la préparation de la 99^{ème} session du Comité, le 25 juin 2010 j'ai écrit à votre Mission permanente exprimant mon souhait de m'entretenir avec un membre de votre Mission, afin d'examiner les modalités pouvant être envisagées en vue de la soumission des informations complémentaires. Malheureusement, l'entretien n'a pu avoir lieu.

.../...

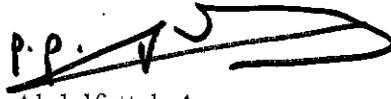
S.E. M. Guy RAJEMISON RAKOTOMAHARO
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de la République de Madagascar
auprès de l'Office des Nations Unies
Fax : 022 740 16 16

Durant sa 99^{ème} session, tenue en juillet 2010, le Comité a constaté que l'information souhaitée n'avait pas encore été reçue.

Par conséquent, je saurais gré de nous transmettre toute information quant au progrès réalisé dans la préparation des informations supplémentaires susmentionnées ainsi que sur la date envisagée pour leur envoi au Comité. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir la version électronique du document (en format « Word ») contenant ces informations supplémentaires au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (M. Anganile Mwenifumbo, amwenifumbo@ohchr.org).

Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités de Madagascar sur la mise en œuvre du Pacte, et dans ce contexte, espère recevoir une réponse de votre part dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P.P. Amor', with a large, stylized flourish extending to the right.

Abdelfattah Amor
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme